

LE PROGRAMME DE PREVENTION DES DECHETS

Il est important de préciser que la collectivité locale ne pourra réaliser un programme local de prévention seule. L'efficacité même des actions mises en place nécessite en effet une implication de tous les acteurs concernés par leur mise en œuvre. Cela suppose une diffusion de proximité des actions et un appui sur des partenaires locaux.



Qu'est ce qu'un programme de prévention ?

« C'est l'ensemble des actions situées avant l'abandon ou la prise en charge des déchets par la collectivité qui permettent de réduire leur quantité et / ou leur nocivité ». Il ne faut pas confondre cette notion avec celle de tri qui a pour objectif d'améliorer la valorisation des déchets.

Réaliser et mettre en œuvre un programme local de prévention déchets consiste pour une collectivité locale, sur la base d'un diagnostic simplifié, à :

- formaliser des objectifs de réduction sur son territoire et s'engager auprès de ses administrés à les tenir dans la durée,
- programmer puis mettre en œuvre des actions de sensibilisation simples mais récurrentes de façon à ce que la pratique de la réduction des déchets devienne aussi évidente et naturelle que celle d'autres gestes éco-citoyens tels que la collecte sélective ou les économies d'énergie,

- programmer et mettre en œuvre des actions régulières de terrain et de proximité, s'appuyant pour cela sur un maximum de partenaires relais, au-delà du seul cercle des acteurs du déchet, afin de démontrer que chacun peut tirer des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques de la prévention déchets,
- informer régulièrement sur l'avancement de ce programme afin d'encourager les acteurs ciblés par la collectivité (particuliers, associations, communes, administrations, entreprises, grande distribution, artisans, ...) à poursuivre et progresser dans cette voie et à changer durablement leurs comportements.

L'objectif du programme de prévention :

Le programme local de prévention est une déclinaison opérationnelle du plan national de prévention de la production de déchets. Il permet d'une part de territorialiser et détailler des objectifs de prévention des déchets et d'autre part, de définir les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

L'objectif de tout programme local de prévention des déchets est d'obtenir des modifications des habitudes de production et/ou de consommation. Outre son impact sur la réduction de la production des déchets, la prévention contribue au développement durable du territoire.

L'enjeu des plans départementaux et des programmes locaux est donc d'intégrer la prévention des déchets au sein d'une politique de gestion globale et durable des déchets matières, en phase avec les attentes des citoyens consommateurs et des autres acteurs du territoire concernés ; fabricants, distributeurs, entreprises, associations, fédérations professionnelles... sans oublier les administrations et collectivités elles-mêmes, dans une logique d'éco-exemplarité.